

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique du Parc éolien des Chaumes

De : <sysl@sfr.fr>

Date : 09/12/2021 00:46

Pour : <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Connaissant le site du château de Saveilles je m'étonne qu'un projet de parc éolien dans la commune de Paizay-Nandouin-Embourie soit à l'étude.

En effet ce parc éolien se situerait à proximité d'un château inscrit au Monuments historiques qui présente un ensemble remarquable du patrimoine défensif.

De plus, son intérêt culturel, des plus précieux pour la région, attire des touristes sensibles aux beaux monuments chargés d'histoire comme les sont aussi l'église d'Embourie du XII^e siècle et sa villa gallo-romaine.

Par ailleurs, nous savons les dommages que causent les éoliennes aux animaux protégés comme les chauves-souris en raison des chocs de pression qui font éclater leurs poumons.

L'incidence des champs magnétiques sur la population, les vibrations sonores et le clignotement nocturne sont autant de nuisances insupportables.

Le projet ne définit ni le type d'éolienne ni l'incidence de l'excavation à effectuer pour recevoir le socle du mât.

Mais on sait que l'énorme quantité de béton nécessaire à l'implantation d'une éolienne et l'ensemble de ses matériaux induisent un bilan carbone d'environ 30 ans. L'intérêt écologique d'un tel projet n'est pas prouvé.

En conclusion, ce projet de parc éolien qu'il comprenne six éoliennes ou moins, n'a pas sa place dans cette commune.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Sylvie Formey

Sylvie de Saint Louvent - 06 22 01 19 72

Sujet : [INTERNET] Étude Wayne.

De : Jane160 <Jane160@protonmail.com>

Date : 09/12/2021 08:35

Pour : Pref-obs-ep-eolien-pne <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Les eoliennes tirent sur le réseau en absence de vent. Ceci explique les pannes de courant pour les résidents.

Cette electricite gratuite pour les promoteurs continue de ne pas etre répertoriée et ignorée.

Des turbines même sans vent tournent au ralenti mais consomment néanmoins du courant.

Les gens ne comprennent pas qu avec 9000 eoliennes Mme Pompili prévient qu il peut y avoir des pannes.

On peut demander de restreindre la consommation mais C est vouloir masquer la non rentabilité de l

industrie du vent. Elle s écroulera sans subventions. Les Français paient le prix fort pour que d autres pays

d Europe aient leur electricite exportée a bas prix et on les contraint aux pannes et aux blames pour leur

consommation. On les culpabilise même. C est les infantiliser.

. Les gens ont raison de se révolter contre l' "eolien qui est en fait une plate-forme d' " obéissance civile.

Cela conditionne a l obéissance et on pourra peu a peu leur faire endosser encore plus d injustices comme

la 5 G, la Vax obligatoire avec sa puce et quoi d autre encore ? Les camps de concentration comme en

Australie et au Canada ? L euthanasie pour les vieillards ?

La coupe est pleine avec les eoliennes, la 5G et la vax qui a tué 19000 personnes en Europe.

Les charges de crs ne vont pas solutionner les problèmes du gouvernement avec le peuple. L'éolien est une attaque contre un mode de vie sain, la nature, et le portefeuille du citoyen.

Merci de prendre en. Considération les aspirations légitimes d'un peuple crucifié. La haine pour le citoyen n est pas une option a prendre. Il vaut mieux se faire boucher dans un abattoir pour assouvir ses pulsions de sang frais (et chaud.)!!!

Sent from ProtonMail mobile

—Pièces jointes : —

wayne

12,1 Ko

Sujet : [INTERNET] Le projet eolien

De : Jane160 <Jane160@protonmail.com>

Date : 09/12/2021 08:35

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Trop de parcs eoliens produisent des vortex c est a dire des tourbillons qui freinent le vent et réduisent le rendement. C est probablement le cas dans les Hauts de France ou ils ont tassé les turbines les unes sur les autres sans se préoccuper de la géophysique ni de la Science. Un engorgement détestable qui rend malades les riverains, tue les élevages et produit très peu d électricité en contrepartie. Ce n est pas raisonnable de ne rien..vouloir savoir de la loi des rendements décroissants en situation d'amoncellement des machines. C'est proprement in intelligent et la Charente, la Vienne continuent à tourner le dos à la Science.

Cette fois C est le vent qui a décidé de tourner le dos aux turbines avec 20% de perte de rendement eolien en Europe. S'il n y avait pas les subventions faramineuses la non rentabilité aurait eu raison de l industrie. A un moment donné l'Etat va devoir s'en rendre compte. Le business va a l'encontre des lois du marché. Une utopie qui a trop perduré. Et en. Plus un accélérateur de la température ?

Sent from ProtonMail mobile

—vortex=frein.txt—

Nouvelle etude de 2018:

Département de l'Energie et universités du Colorado et Denver.

Coûts et conséquences des effets de vortex eolien qui interviennent dans le cas d'un développement anarchique de l'énergie du vent.

(Nous voila bien au coeur du sujet !)

L'etude utilise un modèle de l'atmosphère ,de l'économie et une analyse juridique pour demontrer que les effets de vortex eolien qui débouchent quand les groupes de turbines réduisent la vitesse du vent sur des kms derrière eux, sont mesurables et prévisibles .

"Cette étude milite pour un déploiement intelligent de l'éolien ." dit Julie Lundquist, une chercheuse et un professeur d'université . Des vortex ou tourbillons éoliens ont été observés jusqu'à 40 kms du site. Les Etats Unis ont 994 centrales en 2016. 90% de ces centrales sont situées dans un périmètre de 25 kms d'une autre centrale et elles peuvent subir des vortex .

"Si vous voulez un exemple, les usagers de l'eau en amont peuvent imposer des coûts qu'ils les sachent ou non sur les usagers en aval."

Les effets les plus importants se passaient quand les vents atteignaient une direction spécifique et pendant la nuit à la chute de température. Les vortex qui diminuent la puissance du parc peuvent être prévus et gérés . Les simulations par ordinateur ont permis aux chercheurs de quantifier la perte de rendement du vent. Pour un mois d'études la production électrique a baissé de 8% dans la centrale sous le vent quand le site sur le vent était compris dans la simulation.

Ce projet explore les liens entre les domaines économiques et juridiques et les processus géophysiques dans la production de l'énergie du vent .

Pourquoi choisir cette étude ? Elle met en valeur les conditions géophysiques de l'énergie éolienne, la génération de vortex qui ne

peut qu'Ãatre amplifi e dans un pays satur  de mats.
Donc bruit aggrav  pour les residents et perte copieuse d'energie
electrique d'agag e . Dans un climat purement rationnel,il ne sert  
rien de multiplier la densite eolienne puisque on obtient ces
al as de production et de d'agr ment humain. Les rodomontades des
promoteurs s'effondrent . L'Etat devrait bien vite se mettre au diapason
de la Science au lieu de lui tourner constamment le dos.

Reference :

JK Lundquist.K.K.Duviviet et all.
Costs and consequences of wind turbines
wake effects arising from uncoordinated
Wind energy development.
Nature energy 2018

—Pi ces jointes :

vortex=frein.txt

2,5 Ko

Nouvelle etude de 2018:

Département de l'Energie et universités du Colorado et Denver.

Coûts et consequences des effets de vortex eolien qui interviennent dans le cas d'un developpement anarchique de l'énergie du vent.

(Nous voila bien au coeur du sujet !)

L'etude utilise un modèle de l'atmosphère ,de l'économie et une analyse juridique pour demontrer que les effets de vortex eolien qui debouchent quand les groupes de turbines réduisent la vitesse du vent sur des kms derrière eux, sont mesurables et prévisibles .

"Cette étude milite pour un deploiement intelligent de l'éolien ." dit Julie Lundquist, une chercheuse et un professeur d'université . Des vortex ou tourbillons éoliens ont été observés jusqu'à 40 kms du site. Les Etats Unis ont 994 centrales en 2016. 90% de ces centrales sont situées dans un périmètre de 25 kms d'une autre centrale et elles peuvent subir des vortex .

"Si vous voulez un exemple, les usagers de l'eau en amont peuvent imposer des coûts qu'ils les sachent ou non sur les usagers en aval."

Les effets les plus importants se passaient quand les vents atteignaient une direction specifique et pendant la nuit à la chute de temperature. Les vortex qui diminuent la puissance du parc peuvent être prévus et gérés . Les simulations par ordinateur ont permis aux chercheurs de quantifier la perte de rendement du vent. Pour un mois d'études la production électrique a baissé de 8% dans la centrale sous le vent quand le site sur le vent etait compris dans la simulation.

Ce projet explore les liens entre les domaines économiques et juridiques et les processus géophysiques dans la production de l'energie du vent .

Pourquoi choisir cette étude ? Elle met en valeur les conditions geophysiques de l'energie eolienne, la generation de vortex qui ne peut qu'être amplifiée dans un pays saturé de mats.

Donc bruit aggravé pour les residents et perte copieuse d'energie electrique dégagee . Dans un climat purement rationnel, il ne sert à rien de multiplier la densite eolienne puisque on obtient ces aléas de production et de désagrément humain. Les rodomontades des promoteurs s'effondrent . L'Etat devrait bien vite se mettre au diapason de la Science au lieu de lui tourner constamment le dos.

Reference :

JK Lundquist.K.K.Duviviet et all.

Costs and consequences of wind turbines

wake effects arising from uncoordinated

Wind energy development.

Nature energy 2018

Sujet : [INTERNET] Projet de Parc éolien des Chaumes

De : Laurent Leleu <ljeleu@gmail.com>

Date : 09/12/2021 10:17

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je me permets, à nouveau, de vous faire observer que la contribution, cette fois, de Madame **Charlotte Gohaud** envoyée le 8/12/21 à 10:08 émane d'une salariée du promoteur éolien Solvéo, qui plus est responsable juridique!

Quel manque de transparence.

Voici son profile sur LinkedIn.



Charlotte G.

Charlotte G. · 3e

Responsable Juridique Eolien chez
Solvéo Energie

Solvéo Energie · Aix-Marseille Université
Toulouse, Occitanie, France

107 relations

 [Message](#)



Activité

107 abonnés

Les posts que Charlotte a créés, partagés ou commentés au cours des 90 derniers jours sont affichés ici.

[Voir toute l'activité](#)

Expérience



Solvéo Energie

3 ans 2 mois

Bien à vous.

Laurent LELEU
16700 Bernac

Sujet : [INTERNET] Projet de Parc éolien des Chaumes

De : Laurent Leleu <ljeleu@gmail.com>

Date : 09/12/2021 10:29

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je me permets, à nouveau, de vous faire observer que la contribution, cette fois, de Monsieur **Meïdi Sakhraoui** envoyée le 8/12/21 à 17:26 émane d'un salarié du promoteur éolien Solvéo.

Quel manque de transparence!

Voici son profile sur LinkedIn.

Orange F 4G 10:25 76 %

← Meïdi S.

Meïdi S. · 3e
Ingénieur projets éoliens

Solvéo Energie · Institut national des Sciences appliquées de Toulouse
France

386 relations

Message

Activité
383 abonnés

Les posts que Meïdi a créés, partagés ou commentés au cours des 90 derniers jours sont affichés ici.

[Voir toute l'activité](#)

Expérience

Ingénieur projet éolien
Solvéo Energie
sept. 2017 - aujourd'hui · 4 ans 4 mois

Accueil Réseau 4 Publier Notifications >20 Offres d'emploi

Bien à vous.

Laurent LELEU
16700 Bernac

Sujet : [INTERNET] Re: Auto: Parc éolien des Chaumes - Paizay-Naudouin - ma Contribution

De : caroline elise <cweillgies@gmail.com>

Date : 09/12/2021 11:41

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Depuis une dizaine d'années, la Charente s'est couverte de parcs éoliens qui ont dégradé durablement voire définitivement son paysage et son équilibre économique. Ce département du centre de la France, dont l'atout majeur est son caractère de ruralité productive, encore vivant, a manifestement été sacrifié au profit sans doute d'espaces mieux protégés. Les habitants de la Charente, car il y en a ! voient désormais leurs conditions de vie se détruire sous leurs yeux. Destruction de terres agricoles, paysage rural transformé en paysage industriel, pollution non seulement visuelle mais potentiellement sanitaire car les éoliennes clignotent dans la nuit, détériorant ainsi les équilibres biologiques les plus élémentaires. Les ressources procurées par l'implantation des parcs aux propriétaires des terrains et aux petites communes sont en partie illusoire. Que feront-ils de cette manne lorsque toutes les salles des fêtes et les centres de bourg auront été rénovés et la population appauvrie ou exilée ? La population locale, captive, ne peut que constater sa ruine avec la chute de la valeur, déjà faible, de leur patrimoine : il sera donc naturel et humain, dans les années à venir, de renoncer à l'entretenir et de l'abandonner.

Il existe en Charente, sans compter les beautés naturelles du fleuve, un patrimoine roman d'importance majeure et plusieurs sites historiques d'autant plus intéressants sur le plan économique qu'ils sont encore préservés des courants touristiques massifs. Ils ont donc un potentiel de développement futur intéressant. Cette réserve d'activité est déjà largement, durablement ou définitivement endommagée par la destruction du paysage opéré par les éoliennes : Verteuil, Nanteuil, St Amand de Boixe, Lichères ... tous les monuments emblématiques de la Charente sont déjà concernés. Le parc éolien des Chaumes, qui va détruire l'environnement d'un des plus beaux châteaux intacts du département, est une catastrophe supplémentaire.

Caroline Weill Giès
2 impasse des marais,
16230 Villognon



Garanti sans virus. www.avast.com

Le lun. 6 déc. 2021 à 10:39, <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr> a écrit :

Vous avez déposé une observation dans le cadre d'une enquête publique. Nous appelons votre attention sur le fait qu'en vertu des dispositions figurant à l'article R123-13 du code de l'environnement, cette observation ne pourra être prise en compte que si elle a été déposée pendant la période de consultation du public soit du lundi 8 novembre 2021 à 13h30 au jeudi 9 décembre 2021 à 16h inclus. ***Si votre envoi contient des pièces jointes, il ne devra pas dépasser la taille maximale de 100 M° (méga octets) sous peine d'être rejeté par le serveur de messagerie***

Sujet : [INTERNET]

De : Vergnaud Sandra <sandra.vergnaud4@orange.fr>

Date : 09/12/2021 11:54

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Envoyé depuis l'application Mail Orange

—20211209_115406246_001.jpg

**Chaumes »,
n Embourie**

alien

—Pièces jointes : —

20211209_115406246_001.jpg

374 Ko

**Avis défavorable au projet éolien « Les Chaumes »,
4 éoliennes de 186 m de haut à Paizay-Naudouin Embourie**

Nom, Prénom : Vergnaud Sandra

Code postal : 86350 Ville : Château gasna

Adresse mail : sandra.vergnaud@orange.fr

En raison de :

- Saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore.
- Atteinte au cadre de vie (paysages et monuments).
- Atteinte à la santé (infrasons et ondes électromagnétiques).
- Atteinte à l'attractivité (dépréciation immobilière et tourisme).
- Non respect de la biodiversité (oiseaux nicheurs et migrateurs, chauves-souris, flore).
- Porte ouverte à d'autres promoteurs éoliens sur le territoire de la commune.
- Non prise en compte par les études d'impacts des projets voisins en instruction de Loubillé/Villernain, Val de l'Aume, Theil-Rabier, St Fraigne, Brettes/Saint Fraigne/Marsillé.

Autre : ça va détruire la belle vue et le cachet
du beau château de Savailles

Fait à Ch. gasna, le 8/19/2021

Signature



Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien des Chaumes à Paizay-Naudouin et Embourie

De : Jean-Jacques Monturier <jj.monturier@orange.fr>

Date : 09/12/2021 12:22

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur:

Halte à la folie destructrice de notre environnement local, nos paysages, notre cadre de vie, de notre santé conduite par les profiteurs de la filière de l'éolien.

Stop à la prolifération de parcs éoliens, stop à la course à la puissance, au gigantisme et à la concentration spatiale de ces installations dont on sait que l'impact positif sur le changement climatique est ridiculement faible.

Le problème est ailleurs: selon une étude codirigée par Oxfam, les 1 % les plus riches de la population mondiale sont à l'origine de 52 % des émissions cumulées de CO₂, alors que les 50 % les plus pauvres en rejettent seulement... 7 %. Pour l'ONG, qui en appelle à la responsabilité des gouvernements en matière de justice sociale et économique, ces inégalités extrêmes « précipitent le monde vers une catastrophe climatique ».

Alors je vous remercie de ne pas accentuer le mal être des populations locales, ce énième projet n'est pas le bienvenu!

Jean-Jacques Monturier

79190 Limalonges

Sujet : [INTERNET] Parc éolien des Chaumes - Paizay-Naudouin - ma Contribution

De : Cyril de Jerphanion <cdejerphanion@hotmail.com>

Date : 09/12/2021 12:34

Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Je suis étudiant à l'école supérieur d'agriculture d'Angers, résident en Touraine et touriste occasionnel en Poitou Charente notamment à Paizay-Naudouin.

Je suis opposé au projet du parc éolien des Cheaumes, pour de nombreuses raisons notamment les thèmes mentionnés ci-dessous.

Cordialement,
Cyril Jerphanion

Impacts Écologiques

Oiseaux et faune de la nuit

Perturbations chez les élevages et l'écosystème

Régénération des sols

Impact visuelle nocturne

Impact visuelle de jour

Atteinte a l'harmonie des paysages

Monument historique

Ecotourisme

Pollution sonore, par les ondes, par le béton, sur nappes phréatiques,

Impact carbone des transports / montage / démontage / recyclable des bases, sables, ciment, pales, turbine, tour ; énergie permettant d'assurer la rotation passive...

Impact Santé humaine, animalière domestique et sauvage : Infra sons, Ondes ultra magnétiques

Impact Valorisation

Dépréciation des valorisations immobilières et foncières, pour les habitants, les consommateurs, les touristes et les générations à venir.

Atteinte au caractère unique historique authentique des environs du château de Saveilles (douze siècles de présence) et aux emplois directs et indirects de ce pôle d'attractivité.

D'un point de vue chaîne de valeur, enrichissement de nombreux intermédiaires la plupart étrangers, concomitant à un appauvrissement de l'économie locale et régionale sur les deux départements.

Sujet : [INTERNET] Parc éolien des Chaumes - 16240 Paizay-Naudouin Embourie - Avis défavorable

De : Christian de MAS LATRIE <cmaslatrie@hotmail.com>

Date : 09/12/2021 13:16

Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez noter mon avis défavorable sur le projet de parc éolien des Chaumes. A cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis défavorable complet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Ch. de Mas Latrie

— Pièces jointes : —

Contribution CML.pdf

30 octets

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Habitant la commune de Paizay-Naudouin, je vous prie de prendre note de mon avis défavorable au projet de parc éolien des Chaumes, porté par la société Champs Physalis, filiale de SOLVEO pour les motifs suivants :

- Non opposé à la transition énergétique et aux énergies renouvelables, je constate cependant qu'au fur et à mesure des installations de parcs éoliens, la concentration de ceux-ci se fait dans une partie restreinte de notre pays : les Hauts-de-France, par exemple qui a atteint une densité importante d'implantation et la région nord de la Nouvelle Aquitaine qui en sont deux témoins bien visibles. Pour cette dernière, la carte d'implantation des éoliennes montre que seul le nord de la Nouvelle Aquitaine est concerné par l'éolien, rien dans le reste du territoire de cette province.
- En se concentrant sur le seul territoire du Ruffécois, on constate une très forte densité de parcs éoliens : à ce jour 68 éoliennes en service, 64 éoliennes en instruction, soit un total de 132 éoliennes à court terme. Et certainement, d'autres projets encore inconnus viendront au grand jour (on parle de 300 unités). Cela procure :
 - o une forte impression de saturation visuelle, de jour comme de nuit, pour les habitants de ce territoire, non seulement pour eux, mais également pour les gens de passages ou qui y séjournent temporairement (touristes en hébergement local), et donc un impact négatif sur l'attrait touristique de notre pays du Ruffécois ;
 - o une forte impression d'encerclement sur certaines communes très impactées par un nombre important d'éoliennes ;
 - o la sensation de vivre dans un territoire qui est d'ores et déjà devenu une zone industrielle ; il conviendrait d'ailleurs de parler d'usine éolienne et non de parc éolien, ni de ferme éolienne, deux appellations qui permettent aux promoteurs éoliens de donner un sens plus écologique à ces projets industriels auprès de la population.

Remarque : On atteint dans ce secteur plus de 100 éoliennes sur un territoire de 1500 km², soit 6 éoliennes tous les 10 km, c'est le taux de saturation des Hauts de France.
- Je constate que le projet initialement présenté par la société SOLVEO est maintenant porté, selon le dossier de demande d'autorisation environnementale, par la SARL Champs Physalis (un nom plus écologique !) au capital social de 1000,00 €, une somme ridiculement basse, laissant entrevoir une possibilité de revente aisée (pratique courante) à des organismes financiers tels que des fonds de pension qui y voient là une manière de s'enrichir, mais dont la responsabilité de l'exploitation et du démantèlement pourrait dans le futur faire défaut et provoquer la faillite des propriétaires de terrains à qui revient la responsabilité de la remise en ordre du terrain leur appartenant, ou à défaut à la commune réceptionnaire du parc éolien.

Lorsque les propriétaires de terrains sur lesquels des éoliennes auront été installées devront procéder à la remise en état, en cas d'insolvabilité, ce sera très certainement la commune à qui incombera cette remise en état. Au frais de qui ? Du contribuable qui lui n'aura en rien profité de la manne financière dispensée par les promoteurs éoliens. Un

risque futur, lourd de conséquence pour la fiscalité des communes concernées et un cadeau empoisonné pour les futurs générations.

- Dans le dossier d'enquête publique, certaines études ne semblent pas complètes, ce qui peut paraître étrange pour un dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). On s'attendrait à un dossier bien établi et prenant tout en compte :
 - **Avifaune :**
 - Le dossier fait état que le milan a été repéré dans la zone ou à proximité de la zone d'implantation des éoliennes projetées et on y lit que probablement un couple de milans nicherait dans le bois du parc du château de Saveilles. Etonnante observation qui reste au conditionnel alors qu'en tant que propriétaire de ce bois, je n'ai pas été questionné pour savoir si moi-même j'avais observé ces rapaces. Oui, je les vois très souvent planer au-dessus du parc, au-dessus des toitures, et même se poser sur les souches de cheminées ; je les vois se poser dans la prairie du parc après avoir attrapé une proie, je les vois la déchiqueter sur place.....
 - Le dossier évoque un enjeu très faible pour le héron cendré et pour le hoche-queue ou bergeronnette, un enjeu faible pour le martinet ou hirondelle qui visitent régulièrement le village et le parc du château. Je suis surpris par la faible valorisation de ces enjeux, compte tenu des observations que nous pouvons faire in situ : nous voyons fréquemment les hérons venir pêcher nos carpes dans les douves du château, les martinets tourner autour du château au niveau des douves, les aigrettes se poser sur la prairie du parc et les bergeronnettes sur les murs de la cour du château ;
 - **Chiroptères :** la visite effectuée par le bureau d'études mandaté par SOLVEO dans ma propriété a consisté à parcourir en une demi-heure les greniers des bâtiments du château et des communs à la recherche de défécations d'éventuels chiroptères. Le technicien intervenant a noté qu'il n'y avait presque pas de chiroptères. Etrange observation, de courte durée, négligeant de faire des observations de nuit et éventuellement de repérer les endroits où ces mammifères s'abritent le jour. Or, dans les murs du château, nous voyons des dizaines de chauve-souris sortir à la tombée de la nuit d'un même endroit, nous voyons également une chauve-souris se blottir dans une meurtrière du château, entre la vitre et le mur (voir Annexe 1) ;
 - **Co visibilité du château de Saveilles et du parc éolien des Chaumes :**
 - Photomontage n° 32 : le commentaire mentionné laisse quelque peu rêveur : "*L'incidence visuelle est modérée.*" Ce n'est qu'une question subjective d'appréciation, car la photo laisse apparaître tout de même, plus de la moitié de la hauteur des 4 éoliennes !
 - La photo montage n° 33 est celle qui montre le fort impact des éoliennes sur la vue du château de Saveilles. Je note qu'il ne semble pas que le point de prise de vue soit le bon ; en se déplaçant plus vers le nord-ouest sur cette route D181, la co-visibilité des éoliennes et du château est encore plus prononcée. Peut-être y a-t-il l'idée de minimiser le problème d'impact perçu visuellement ?

- Le photomontage n° 34 porte le commentaire suivant : *"Non loin du bourg de Paizay-Naudouin se trouve le château de Saveilles, protégé au titre des monuments historiques. Ce château, ouvert au public, bien que masqué par la végétation présente une silhouette qui se distingue dans le paysage avec notamment sa toiture conique. Ainsi, c'est en arrivant du bourg par la D61, au Sud du château, que sa silhouette apparaît clairement comme le montre cette vue.*

D'ici, le projet, bien que visuellement proche du château apparaît dans un autre champ de vision et n'entre donc pas en concurrence directe avec le château limitant ainsi la co-visibilité. Le projet en tant que tel est relativement prégnant et sa lecture est perturbée par un effet de superposition de deux éoliennes. Si la co-visibilité est limitée, l'incidence visuelle, du fait de la proximité, reste forte.

SOLVEO reconnaît explicitement qu'il y a un fort impact. Alors comment est-il possible de chercher à implanter un parc éolien près d'un monument historique. La protection du patrimoine n'existe-t-elle que pour les propriétaires lorsqu'ils doivent demander une autorisation d'effectuer des travaux ?

- A la demande de certains membres du conseil municipal, il avait été indiqué à SOLVEO les points de vue qu'il convenait de prendre pour étudier la co-visibilité de ces deux éléments (château, éoliennes). Le dossier d'enquête publique omet de faire apparaître ces points de vue et photomontage correspondant. Il s'agit des points suivants : route D116, près de Hanc, D181 de Paizay-Naudouin à Theil-Rabier. Sur ces deux routes, il existe un point de vue de co-visibilité qui n'est pas montré dans le dossier d'enquête publique (Voir en annexe 1 les photomontages n° 1 & 2 explicitant le point).
- A la requête de SOLVEO d'effectuer des prises de vue depuis le château vers le parc éolien, il a été accédé. Lors de cette visite, les circuits parcourus dans le cadre des visites touristiques et des parcours ludiques créés à l'intention des visiteurs (famille et enfants) ont été montrés à et parcourus par SOLVEO ; des photos ont été prises. On ne retrouve qu'une partie des points de vue présentant la co-visibilité dans le dossier d'enquête (Photomontage n° 35). Il y a lieu d'observer le fort impact des éoliennes, partiellement masquées par la végétation. Mais la photo de l'état initial a été effectuée au moment où la végétation est dense (printemps/été). Et l'hiver ? La végétation est sans feuille, par conséquent la vision des éoliennes sera très prégnante dans le regard du visiteur. Encore l'idée de minimiser l'impact très fort du parc éolien sur ce site inscrit monument historique ?

Nota : cette remarque sur la végétation présente/absente est valable pour la grande majorité des photomontages présents dans le dossier d'enquête publique.

- Egalement, une prise de vue depuis la cour principale du château en direction du portail d'entrée et de la chapelle n'a pas fait l'objet d'un photomontage dans le dossier d'enquête. Or les éoliennes seront visibles fortement (voir photomontage n° 3 en Annexe 2)
- Pour parfaire l'étude de co-visibilité, des photos depuis l'intérieur du château ont été prises par SOLVEO qui fait état que Si aujourd'hui, l'intérieur du château n'est pas ouvert à la visite, la présence d'éoliennes à distance de 800 m obérerait l'idée

d'ouvrir à la visite dans le futur. De ce point, SOLVEO ne tient pas compte bien qu'il lui ait été signifié en cours de visite. Le projet obéira tout souhait d'ouvrir à la visite intérieur du château (voir photomontage n° 6 en Annexe 2° ;

- Le dossier ne présente pas de photomontage des éoliennes qui seront visibles des habitants de Saveilles, notamment de ceux ayant leur maison sur la frange nord-ouest à sud-ouest du village. Il me semble que cela devrait faire partie du dossier afin que l'information du public soit complète. Une vue imprenable pour eux, très certainement qui viendra grever leur tranquillité (acoustique et feux clignotants) (Voir photomontages n° 5 & 6 en annexe 2).

○ **Impact paysager sur les hameaux de Bramfan, Le Fouilloux, Tourteron et le Logis de Tourteron**

Le dossier d'enquête ne présente étonnamment pas de vues, en direction du parc éolien projeté, depuis les hameaux de Le Fouilloux, Bramfan et Tourteron, et notamment le Logis de Tourteron. De ces localités, on perçoit bien le mât de mesure qui surplombe les arbres. Sachant que les extrémités des pales culminent à presque deux fois la hauteur du mât de mesure, l'impact visuel sera énorme. L'absence de photomontages dans le dossier est une façon comme une autre de minimiser l'impact paysager aux yeux des habitants de ces hameaux qui, sans doute n'ont pas appréhendé visuellement ce que leur futur environnement visuel sera.

Remarque : A Tourtron, présence d'un logis datant du 15^{ème} siècle, ni inscrit, ni classé Monument Historique, mais présentant un intérêt certain pour le patrimoine.

- **Postes de livraison et raccordement au poste source** : Le dossier fait état de deux postes de livraison à proximité et en liaison avec les quatre éoliennes projetées. Ces postes devront être raccordés à un poste source afin d'acheminer le courant produit par les éoliennes, lorsqu'il y a du vent (soit 25% du temps). Le dossier présente deux cheminement possible pour ces raccordements, l'un vers Aigre, l'autre vers Ruffec. Rien n'est décrit sur le mode de raccordement : souterrain ou aérien et les tracés envisagé dans le dossier passent par le village de Saveilles. Dans le passé, la commune de Paizay-Naudouin a œuvré pour la suppression des pylônes supportant les lignes électriques qui couraient en tous sens autour du village de Saveilles, du transformateur aérien (en haut de pylône) et l'effacement des réseaux électrique et téléphonique au sein du village lui donnant ainsi un aspect plus attrayant. Le risque de voir réapparaître des pylônes autour du village est grand, puisque ligne enterrée et ligne aérienne n'ont pas le même coût d'installation et d'entretien. Cet élément devrait être pris en compte dans le projet soumis à enquête afin que la population puisse apprécier l'impact de celui-ci sur son environnement.
- **Eoliennes de 3 MW ou 6 MW** : Le dossier semble hésiter entre deux solutions d'éoliennes : 3 MW ou 6 MW. Ceci est bien étrange pour une demande d'autorisation. Comment l'administration peut-elle se prononcer sur le projet si tout n'est pas correctement défini ? Serait-il moins demandé, pour des raisons écologiques, à l'éolien que lors du dépôt d'un permis de construire d'une habitation où tout doit être précisé dans le dossier présenté par le simple propriétaire de la future construction ? Deux poids, deux mesures ?

Selon information reçue, les éoliennes de 6 MW n'existent qu'à l'état de prototype, le premier ayant été installé au début de 2021. Il en découle qu'il y a peu de retour

d'expérience sur ce type d'éolienne, le plus puissant qui existe pour les parcs éoliens terrestre. Que sait-on de l'impact acoustique de ce prototype ? Plus de puissance veut dire également et certainement une embase en béton armé plus importante, une excavation pour celle-ci plus importante, le risque d'atteindre une zone humide en profondeur, une zone de couverture aérienne augmentée de 30 % venant par conséquent impacté l'avifaune de manière plus large. Ceci ne semble pas pris en compte dans le dossier ;

- **Itinéraires d'arrivée du matériel éolien** : Le dossier n'évoque aucunement ce sujet ou de manière précise. Si les chemins d'exploitation menant aux quatre pieds d'éoliennes sont retaillés, des haies arrachées et des aménagements de virages effectués, ce qui perturbera et le paysage, la faune et l'avifaune malgré toutes les précautions envisagées dans le dossier, rien n'est précisé sur les itinéraires d'arrivée des convois exceptionnels apportant le matériel de construction des éoliennes (mâts, pales, rotor, nacelle, etc.). Or les routes aux environs du projet ne sont pas les plus larges, présentent des virages un peu serrés, sont bordées de haies et d'arbres. Pour assurer le gabarit de passage des convois, ne faudra-t-il pas, là encore, araser des haies, ajoutant encore de l'impact écologique à la faune, avifaune et paysage bocager de ce coin de Charente et Sud-Deux Sèvres. Il n'y aucune assurance dans le dossier que ce point ait été étudié, aucune préconisation et éventuellement mesures compensatoires, si nécessaire.

- **Communication et information à la population**

En dehors de la réunion publique initiale à laquelle les habitants de la commune ont été conviés et au cours de laquelle SOLVEO a présenté son projet, il y a eu quatre réunions d'un comité auquel n'était convié qu'un nombre limité d'habitants volontaires pour y siéger. Personnellement, j'ai participé à la première réunion (physique), mais je n'ai pu participer à la seconde, n'ayant pas été convoqué, ni à la quatrième réunion, pour le même motif. Quant à la troisième réunion (02/12/2020), il n'y a eu que deux participants dont moi-même, cette réunion étant en visioconférence. Peut-on appeler cela de la communication lorsque les moyens audiovisuels sont utilisés pour une population peu habituée à ce type d'outil de communication d'une part, et d'autre part dont la liaison Internet est soumise au bas débit qui sévit sur le territoire de la commune.

J'ajoute que pour les deux réunions auxquelles j'ai pu participer, aucun compte rendu SOLVEO ne nous ait parvenu. Est-ce là de la communication ?

- **Convention Aarhus** sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998 par trente-neuf États, est un accord international visant la « démocratie environnementale » ; un arrêt de principe a été rendu le 15 novembre dernier par les chambres réunies du Conseil d'Etat. Cette décision reconnaît l'application immédiate en droit interne de la Convention de AARHUS, à propos de la participation du public.

Au nom de cette convention, les mesures de bruit résiduel et les mesures de vitesse du devraient être fournies dans le dossier d'enquête, me semble-t-il. Ce n'est pas le cas, d'où manque d'informations du public.

- **Les mesures de bruit résiduel** : On peut constater à la lecture du dossier que les mesures de bruits résiduels ont été menés du 28 avril au 15 mai 2020 ; c'est

notoirement insuffisant ; il faut normalement une période été et une période hiver.

La population est en droit de connaître les pics de bruit qui servent à la confection de la MEDIANE, seule prise en compte. Solveo peut-il fournir ces mesures de bruit ?

Par ailleurs, on peut noter qu'aucun point de mesure de bruit n'a été effectué auprès des maisons situées en frange Nord-ouest à sud –ouest du village. 2tonnant lorsque l'on constate qu'à 1000 m on peut entendre la rotation des pales d'éoliennes, le vent faisant face. Le parc est situé au Nord-Ouest/Ouest du village, c'est-à-dire que le village est sous le vent, les vents dominants soufflant justement Nord-ouest/ouest.

- **Mesures de vitesse du vent** : Un mât de mesure a été mis en place à 800 m au nord du village. Qu'en est-il de mesures de vitesse de vent ? Quel en est le résultat ? Au titre de la convention d'Aharuus, ces mesures devraient être accessibles et communiquées. Le dossier est vide sur ce point.
- Remarque : Le Bilan prévisionnel produit par l'entreprise montre qu'ils retiennent un facteur de charge de 24,18% ce qui, à dire d'expert, est incompatible avec la région et la typologie d'une éolienne de 6 MW.
- **Prospection secrète de promoteur éolien** : il est habituel semble-t-il que les promoteurs éoliens contactent les propriétaires de terrains avant de contacter la municipalité de la commune sur laquelle se situent les terrains prospectés. La société germano-suisse VOLSKWIND, à la suite du projet SOLVEO, est sur les rangs pour présenter un projet de parc éolien réparti sur quatre zones situées autour du village de Saveilles, à distance moyenne d'environ 650 m du village, c'est-à-dire plus proche des habitations que le projet SOLVEO. Vous trouverez, en annexe 2, la carte à entête Volkswind qui m'a été remise le 19 octobre 2021 par cette société lors d'une visite sollicitée par le représentant commercial ; il était accompagné de son ingénieur chargé de prospection. Autrement dit, un projet éolien en appelle un autre !

Pour toutes les raisons et questions évoquées ci-dessus, veuillez noter, Monsieur le commissaire enquêteur, mon opposition totale à ce projet de parc éolien.

Cordialement,

Ch. de Mas Latrie

Saveilles

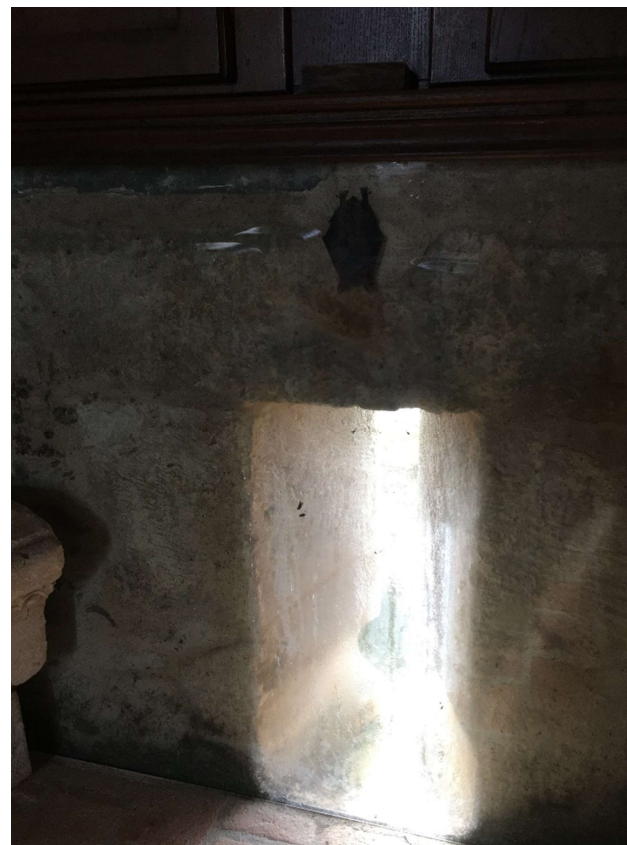
16240 Paizay-Naudouin

ANNEXE 1

Chiroptères



Chauve-souris ayant trouvé abri dans une meurtrière du château de Saveilles (prise le 01/12/2021)



Meurtrière du château abritant cette chauve-souris

ANNEXE 2
Photomontages complémentaires



N° 1 - Depuis les hauteurs de Hanc(79) sur la D116



N° 2 - Depuis la D 181



N° 3 - Depuis l'intérieur de la cour du château de Saveilles



N° 4 - Depuis l'intérieur de la tour principale du château de Saveilles



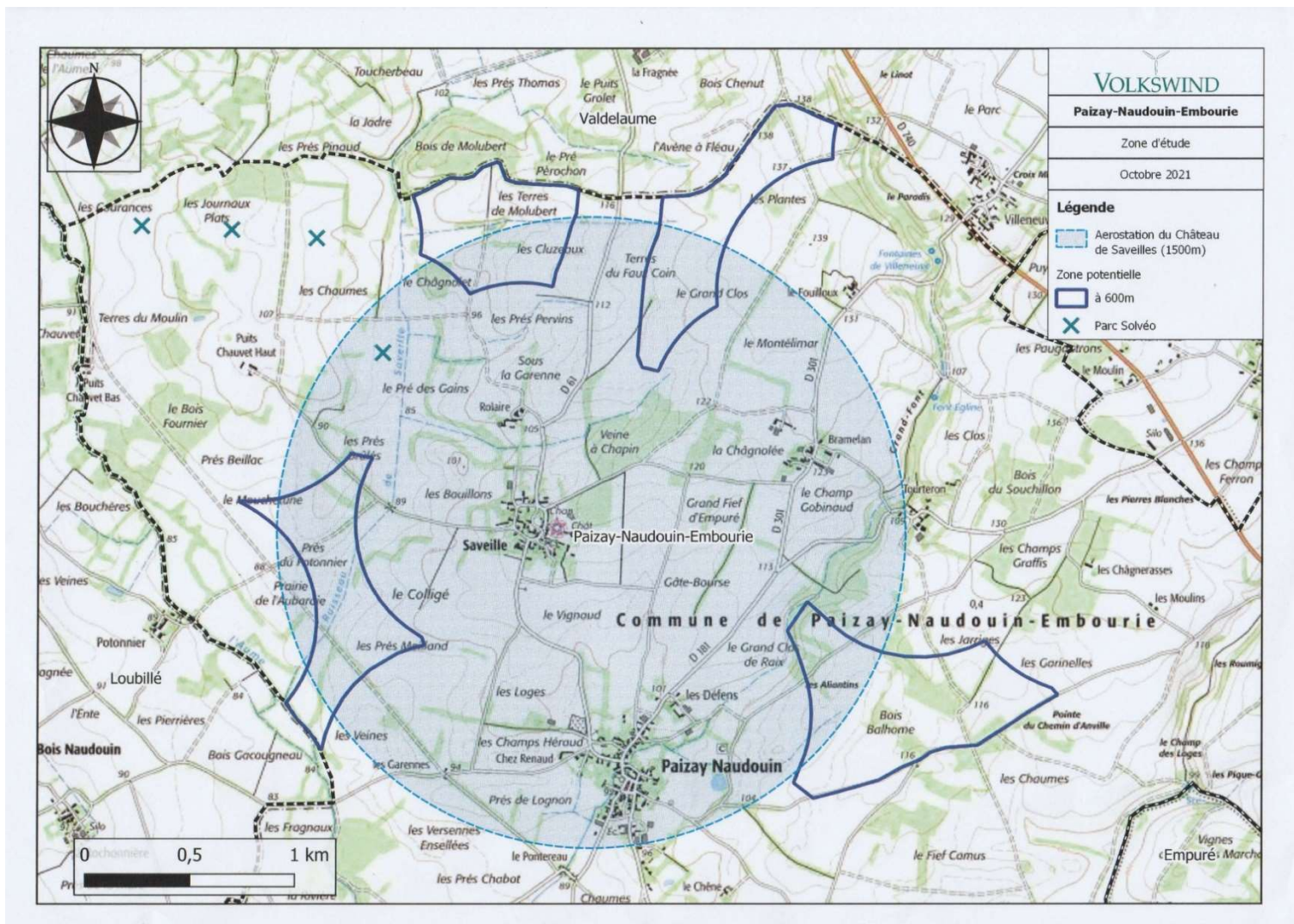
N° 5 - Depuis habitation située en frange ouest du village de Saveilles



N° 6 - Depuis habitation située en frange sud-ouest du village de Saveilles

ANNEXE 3

Plan de prospection VOLKSWIND (remis le 19/02/2021)



Sujet : [INTERNET] Observations de la LPO sur le projet éolien des chaumes à Paizay Nauduoin Embourie (16)

De : Louis Person <louis.person@lpo.fr>

Date : 09/12/2021 13:32

Pour : "pref-observations-enquetes-publiques@charente.gouv.fr" <pref-observations-enquetes-publiques@charente.gouv.fr>, "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Bonjour,

Veillez trouver en pièce-jointe la participation de la LPO Poitou-Charentes à l'enquête publique pour le projet de parc éolien des Chaumes sur la commune de Paizay-Nauduoin-Embourie (16).

Cordialement,

Louis PERSON.

Chargé de mission Biodiversité

Animateur des sites Natura 2000 :

[Région de Pressac, Étang de Combourg](#) | [Plateau de Bellefonds](#) | [Plaine de Villefagnan](#)

LPO Poitou-Charentes

25 rue Victor Grignard - 86000 POITIERS - Tél. 07 86 31 67 67

Visitez notre site poitou-charentes.lpo.fr et suivez-nous sur [Facebook](#) !

—Pièces jointes : —

Déposition LPO Parc éolien des chaumes.pdf

30 octets



Déposition de la LPO Poitou-Charentes // Le 8 décembre 2021

**ENQUÊTE PUBLIQUE : PROJET DE PARC ÉOLIEN DES CHAUMES
(Commune de Paizay-Naudouin-Embourie, 16)**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de trouver ci-après les arguments de la LPO Poitou-Charentes concernant le projet d'implantation de quatre éoliennes du PARC ÉOLIEN DES CHAUMES sur la commune de PAIZAY-NAUDUOIN-EMBOURIE.

La LPO Poitou-Charentes a une expertise particulièrement reconnue sur le territoire concerné par l'enquête publique puisqu'elle est la structure animatrice du site Natura 2000 et animatrice des Mesures Agro-Environnementales de la ZPS de la Plaine de Villefagnan, zone de protection spéciale présente dans l'aire d'étude éloignée mais à moins de 2.5 km du projet.

Plan :

1. Sur la biodiversité
2. Sur les enjeux locaux
3. Sur le projet de parc éolien
4. En conclusion

Préambule

La France, dans le cadre européen, met en place des politiques de développement durable en particulier en matière d'énergies renouvelables dont l'éolien est une des composantes.

Cette politique, la LPO l'appelle de ses vœux – elle l'a d'ailleurs exprimé par écrit. Cependant, elle est d'abord favorable aux économies d'énergie avant le développement de l'énergie éolienne.

Rappelons que le développement durable se met en œuvre à travers trois volets équivalents : l'économique, le social et l'environnemental (dont la biodiversité), faute de quoi il est incohérent.

1. SUR LA BIODIVERSITÉ

●● L'Observatoire national de la biodiversité (ONB), dans son « Bilan 2019 », intitulé *La Nature sous pression, pourquoi la biodiversité disparaît ?*, déclare clairement :

« Les conversions de terres auparavant agricoles, naturelles ou forestières pour l'urbanisation ou **le développement des infrastructures sont autant de sources de destruction directe d'habitats naturels et des espèces qui y vivent [...]** Autre conséquence, les surfaces des différents écosystèmes diminuent et se retrouvent isolées entre les zones urbaines et les zones d'agriculture et de sylviculture intensives. Cette **fragmentation** se poursuit, **la circulation des espèces sauvages devient donc de plus en plus difficile, d'autant plus qu'elle est entravée par d'autres barrières** : physiques (routes, voies ferrées, barrages, clôtures, etc.) mais également "non matérielles" comme l'éclairage nocturne ou le bruit qui peuvent effrayer, désorienter, chasser différentes espèces » (p. 3).

[Réf. Observatoire national de la biodiversité, *Bilan 2019. La nature sous pression, pourquoi la biodiversité disparaît ?*, Agence française pour la biodiversité (établissement public de l'État). <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>]

Les parcs éoliens font partie intégrante de la liste non close des « barrières physiques » évoquées ci-dessus, de facto bien sûr, mais surtout quand s'y ajoutent les circonstances aggravantes d'une implantation mal choisie, qui s'affranchit de la problématique des espèces présentes et de leurs habitats naturels.

●● L'ONCFS et la LPO France, dans leur rapport *Éoliennes et biodiversité. Synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer*, 2019, indiquent :

« Les oiseaux et les chiroptères sont reconnus comme étant les taxons les plus sensibles au développement des parcs éoliens. Ces derniers peuvent provoquer des **collisions** avec des individus en vol, des **pertes et fragmentations d'habitats** ou des **perturbations comportementales**, toutes liées à la présence d'aérogénérateurs et à leurs lieux d'implantation. Les groupes les plus vulnérables semblent être les **oiseaux** et chiroptères **migrateurs, les rapaces** ainsi que les chauves-souris de haut vol » (p. 8).

[...]

LPO Poitou-Charentes

25, rue Victor Grignard • 86000 POITIERS

Tél. 05 49 88 55 22 • poitoucharentes@lpo.fr • poitou-charentes.lpo.fr

« La collision des oiseaux avec les pales est l'impact le plus couramment cité lorsque l'on évoque l'énergie éolienne. Il s'agit, en effet, de l'impact le plus facile à constater ; pour autant, il n'est pas certain qu'il soit le plus préjudiciable à la bonne conservation des populations d'oiseaux. **Le dérangement des espèces nicheuses en phase d'exploitation a probablement un impact plus néfaste sur les espèces les plus patrimoniales, en particulier celles à maturité lente et à faible productivité annuelle.** L'effet cumulatif des parcs éoliens en termes de dérangement des oiseaux ou de surcoût énergétique dans leur cycle annuel a probablement souvent un impact plus marqué sur les populations que la mortalité directe de certains individus » (p. 33).

[...]

« **les paysages agricoles** et les friches urbaines et industrielles pourraient être considérés comme des zones favorables à l'implantation d'éoliennes (Leddy et al., 1999 ; Giovanello & Kaplan 2008 ; Obermeyer et al., 2011).

Toutefois, les premiers peuvent **accueillir une biodiversité** non négligeable. Les plaines agricoles sont utilisées par des **espèces d'oiseaux patrimoniales comme les œdicnèmes criards, les outardes ou les busards** » (p. 57).

[...]

Et d'évoquer diverses perturbations :

- **le dérangement** : « Le dérangement en phase d'exploitation peut aboutir à un déplacement des oiseaux [...] Sur certains sites, une **diminution de la densité d'oiseaux nicheurs est observée à proximité des éoliennes** [...] La question de l'habituation des oiseaux aux éoliennes reste discutée [et] il est à noter que cette habituation se fait au prix d'un risque accru de collision avec les éoliennes » (p. 33-34) ;

- **la perte ou la modification d'habitat** : a été prouvée par des suivis concernant l'Aigle royal et le Milan royal (p. 34-35) ;

- **l'effet « barrière »** : impactant essentiellement la migration (p. 36) ;

- **les collisions** : « Le risque de collision est directement corrélé à l'activité aviaire. C'est pourquoi **les oiseaux qui utilisent quotidiennement un site (par exemple comme zone de chasse ou comme lieu de passage obligé entre site de nourrissage et de repos) présentent un plus fort risque de collision** que les oiseaux migrateurs confrontés au parc une à deux fois dans l'année » (p. 36-37) ;

- **les quantités concernées** : « Le nombre de cas de collisions constatés est globalement faible au regard de l'effort de prospection mis en œuvre [...] Toutefois, à l'échelle d'un parc, **même un faible taux de mortalité peut générer des incidences écologiques notables, en particulier pour les espèces menacées (au niveau local, régional, national, européen et mondial) et pour les espèces à maturité lente et à faible productivité annuelle** » (p. 37).

- **les espèces** : « Les rapaces diurnes (faucon crécerelle, faucon crécerellette, milan noir, milan royal, busard cendré, buse variable, etc.) sont, par contre, indéniablement les espèces dont le taux de mortalité dû aux éoliennes est le plus élevé au regard de leurs effectifs [...] **Le fait que certaines espèces n'aient pas été retrouvées sous les éoliennes françaises ne permet pas de conclure qu'elles seraient moins sensibles que d'autres à ce risque de collision.** Bien d'autres raisons peuvent expliquer cette absence de mortalité constatée : préservation de leur espace vital et des voies de déplacement qu'elles empruntent, **faibles effectifs**, nombre encore réduit de suivis de mortalité disponibles » (p. 38).

[Réf. ONCFS & LPO, *Éoliennes et biodiversité. Synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer*, 2019.

https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/lpo_oncfs_2019.pdf]

- La LPO France, dans son document *Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune. Étude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015*, précise :

« Les **Falconiformes** (Accipitridés et Falconidés) constituent le **deuxième cortège d'oiseaux impactés par les éoliennes en valeur absolue** [enquête 1997-2015] **mais sans doute le premier au regard de leurs effectifs de populations.** En effet, alors que les passereaux [...] se dénombrent généralement par millions, voire par dizaines de millions si on considère les populations de passage, seules quelques espèces de rapaces diurnes dépassent le seuil symbolique des 10 000 couples nicheurs en France » (p. 43).

[...]

« Les **rapaces diurnes** présentent une forte sensibilité à l'éolien du fait de leur technique de vol, de leur façon de chasser, de leur attention qui tend à se concentrer sur le sol plutôt que sur ce qui se passe devant eux lorsqu'ils sont en vol. À ce jour, aucun suivi n'a permis de démontrer l'efficacité de dispositifs techniques visant à réduire leur mortalité par collision avec les éoliennes. **La seule solution efficace**, à ce jour, pour éviter la mortalité directe des rapaces par collision avec les éoliennes **consiste à éviter de les implanter dans le rayon d'action des sites de reproduction et à préserver leurs espaces vitaux** » (p. 76).

[Réf. LPO, *Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune. Étude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015, 2017 & Dürr T. Vogelverluste an Windenergieanlagen / Bird fatalities at windturbines in Europe*, 2020]

RÉSUMÉ POINT 1

Les parcs éoliens entraînent une destruction, une perte et une fragmentation des habitats, mais au-delà de cela provoquent des atteintes directes aux espèces à travers des collisions et des perturbations comportementales qui touchent tout particulièrement les oiseaux migrateurs et les rapaces. Le dérangement des espèces nicheuses en phase d'exploitation présente un impact plus néfaste encore sur les espèces les plus patrimoniales, en particulier celles à maturité lente et à faible productivité annuelle.

Le fait que certaines espèces n'aient pas été retrouvées sous les éoliennes françaises ne permet pas de conclure qu'elles seraient moins sensibles que d'autres à ce risque de collision, bien d'autres raisons peuvent expliquer cette absence de mortalité constatée, en particulier leurs faibles effectifs.

Les rapaces constituent le deuxième cortège d'oiseaux impactés par les éoliennes en valeur absolue mais le premier au regard de leurs effectifs de populations. Les rapaces diurnes présentent une forte sensibilité à l'éolien du fait de leur technique de vol, de leur façon de chasser et de leur attention qui tend à se concentrer sur le sol plutôt que sur ce qui se passe devant eux lorsqu'ils sont en vol. À ce jour, aucun suivi n'a permis de démontrer l'efficacité de dispositifs techniques visant à réduire leur mortalité par collision avec les éoliennes. La seule solution efficace pour éviter la mortalité directe des rapaces par collision avec les éoliennes consiste à éviter de les implanter dans le rayon d'action des sites de reproduction et à préserver leurs espaces vitaux.

2. SUR LES ENJEUX LOCAUX

●● Dans la *Liste rouge des Oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes* (2018), on peut lire :

« Les listes rouges des espèces menacées du Poitou-Charentes sont un outil de connaissance indispensable permettant de **hiérarchiser les espèces selon leur risque d'extinction**, de surveiller l'évolution de la situation des espèces, **d'informer et sensibiliser sur le type et le niveau de menaces pesant sur la biodiversité, de fournir une base cohérente pour orienter les politiques publiques** et de proposer des orientations de gestion des espèces les plus gravement menacées et de leurs habitats [...] Chacune de ces listes rouges a été rédigée selon la méthodologie proposée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), sur la base des lots de données mis à disposition par les structures naturalistes œuvrant sur le territoire et en s'appuyant sur les connaissances et l'appui scientifique d'un comité d'experts locaux, régionaux et nationaux » (p. 2).

[...]

« L'artificialisation des milieux entraîne une perte d'habitats naturels, notamment par une urbanisation croissante et le développement du réseau routier qui affectent de nombreuses espèces. **Les corridors écologiques sont coupés par des infrastructures qui limitent les déplacements des espèces et fragmentent les zones de reproduction** » (p. 6).

[...]

« L'actualisation de la Liste rouge a permis d'évaluer le statut de 178 espèces nicheuses en Poitou-Charentes [...] Le constat est assez inquiétant puisque 5 % des espèces ont disparu dont certaines depuis plusieurs décennies, **44 % sont menacées d'extinction** (VU, EN, CR) et 18 % sont considérées comme quasi menacées. Seul 30 % de l'avifaune nicheuse présente donc un statut de conservation jugé favorable » (p. 7).

[Réf. Collectif, *Liste rouge des Oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, 2018.* <http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/parution-de-la-liste-rouge-des-oiseaux-nicheurs-de-poitou-charentes/>]

●● Dans le *troisième plan national d'actions en faveur de l'Outarde canepetière (Tetrax tetrax) 2020-2029*, il est mentionné dans la stratégie à long terme :

« **Préserver l'habitat disponible (quantité/qualité) pour l'outarde** en le prenant en compte dans les politiques d'aménagement du territoire. Il convient que l'ensemble des acteurs respectent scrupuleusement la séquence ERC, de sorte que les nouvelles infrastructures (route, LGV) ou nouveaux aménagements (bâtiments, éoliennes, parcs photovoltaïques...) ne le réduisent pas. » (p. 72-73).

[Réf. Collectif, *3^e plan national d'actions en faveur de l'Outarde canepetière (Tetrax tetrax) 2020-2029.* https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA_outarde_canepetiere.pdf]

●● Des périmètres réglementaires et des zones à enjeux

Les quatre éoliennes du parc des Chaumes sont situées à proximité immédiate de deux sites d'importances pour la reproduction et la conservation de l'Outarde canepetière : le site Natura 2000 « Plaine de Villefagnan » à l'est et la ZNIEFF « Plaine de Brioux et Chef-Boutonne » à moins d'un km à l'Ouest. Les documents d'objectif (DOCOB, articles L.414-1 à L.414-7 du Code de l'Environnement) de la Plaine de Villefagnan mentionne parmi les espèces prioritaires : l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), l'Œdicnème criard (*Burhinus oediconemus*), le Bruant Ortolan (*Emberiza hortulana*), la Pie-Grièche écorcheur (*Lanius collurio*).



Notons que le Poitou-Charentes abrite un quart des effectifs nationaux de Busards cendrés et Saint-Martin, un tiers des de la population d'Ædicnèmes criards et 80% de la population d'Outardes canepetières migratrices d'Europe. Ce qui confère à ce territoire, en général, et au site Natura 2000 « Plaine de Villefagnan » en particulier, une très forte responsabilité dans les choix d'aménagement.

Le DOCOB de la ZPS des Plaines du Mirebalais et du Neuillois (86), qui a des enjeux similaires, mentionne :
« Des projets structurant importants peuvent influencer le comportement des oiseaux. Au-delà du risque de mortalité directe, les oiseaux vont dépenser un supplément d'énergie à éviter et contourner les obstacles, que ce soit dans leur quotidien ou lors de leur migration (effet barrière des éoliennes par exemple). De plus, par effet repoussoir, les oiseaux vont s'éloigner des aménagements pour nicher, et plus ou moins selon l'espèce pour chasser et se nourrir, constituant une perte directe d'habitat. Sur les espèces les plus fragiles en termes de conservation, certains aménagements peuvent avoir ainsi un impact dommageable notable. » (p. 34)

[Réf. LPO Vienne, DUBOIS T. coord. (2011) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR5412018 ZPS des plaines du Mirebalais et du Neuillois. LPO Vienne, Poitiers, 2011, 122 p.
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1531_Docob%20ZPS%20MiNe%20FR5412018.pdf

RÉSUMÉ POINT 2

Les enjeux locaux en termes d'avifaune de plaine sont très forts, notamment pour les espèces : Outarde canepetière, Busard cendré, Ædicnème criard et Pie-Grièche écorcheur. Le projet éolien impacte deux sites de reproduction d'importance nationale pour le Busard cendré et l'Ædicnème criard et d'importance européenne pour l'Outarde canepetière.

3. SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN

La LPO attire votre attention, Monsieur le Commissaire enquêteur, sur la présence de l'Outarde canepetière. Dans le rapport de l'expertise scientifique collégiale à propos de l'impact éolien sur l'espèce, rapport commandité par le Ministère de la transition écologique et solidaire, les experts préconisent de réaliser aucun développement dans une zone de 2 km autour de chaque lek et sites d'hivernages :

« Ce que nous recommandons dans le cadre de cette expertise, au regard des connaissances disponibles et des usages pratiqués, est **d'éviter les ZPS (et leurs extensions en cours ou envisagées) pour le développement éolien et d'appliquer également cet évitement dans une zone tampon de très forte sensibilité de 2 km autour de ces zones (les emelles peuvent nicher jusqu'à 2 km des leks)**, définie en cohérence avec les objectifs de reconquête de l'espèce et de maîtrise des autres pressions influençant sa conservation.

Nous recommandons, par souci de cohérence, d'efficacité et de pertinence d'appliquer cette logique d'évitement aux zonages MAE Outarde.

Concernant les places de chants et sites d'hivernages **hors ZPS et zonages MAE Outarde**, nous recommandons d'appliquer une **zone d'évitement de très forte sensibilité de 2 km autour de chaque lek** (si petit soit-il sur la période 2000-2019) et sites d'hivernages connus, définie en cohérence avec les objectifs de reconquête de l'espèce et de maîtrise des autres pressions influençant sa conservation. Compte-tenu des caractéristiques de l'écologie et du comportement de l'espèce, les noyaux périphériques peuvent jouer un rôle important dans le fonctionnement global de la population. Ils doivent faire l'objet de la même attention que les noyaux au sein des ZPS. » (p. 20)

[Réf. Pracontal N. (de) (Réd.), Haffner P., Hulin V. (Coord.), 2020. Ministère de la transition écologique et solidaire commanditaire, MNHN, UMS Patrinat]

Notons de plus que dans ce rapport d'expertise, il est dit qu'un projet comme celui du parc éolien des Chaumes devra faire l'objet d'une demande de dérogation « espèce protégée » :

« L'application d'une dérogation « espèce protégée » pour les projets situés à minima dans les 2 km au-delà des secteurs évités est fortement recommandée pour accompagner à la meilleure prise en compte de l'espèce dans le processus administratif, en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement qui en fixe les conditions d'octroi. » (p. 24)
[Réf. Pracontal N. (de) (Réd.), Haffner P., Hulin V. (Coord.), 2020. Ministère de la transition écologique et solidaire commanditaire, MNHN, UMS Patrinat]

Le risque de collision pour l’outarde est bien là car le parc est situé entre plusieurs leks importants (places de chant) observés sur les communes Paizay-Naudouin-Embourie (16), Loubillé (79) et Valdelaume (79). Il y a de nombreux déplacements y compris nocturnes entre ces leks donc la présence d’éolienne représente un risque de collision.

RÉSUMÉ POINT 3

Les enjeux en termes de dérangements et de risques de collision sont importants pour les busards, l’Œdicnème criard et l’Outarde canepetière. Pour cette dernière espèce, les préconisations du Ministère de la transition écologique et solidaire sont sans ambiguïté et la construction de ce parc ne doit pas être autorisée.

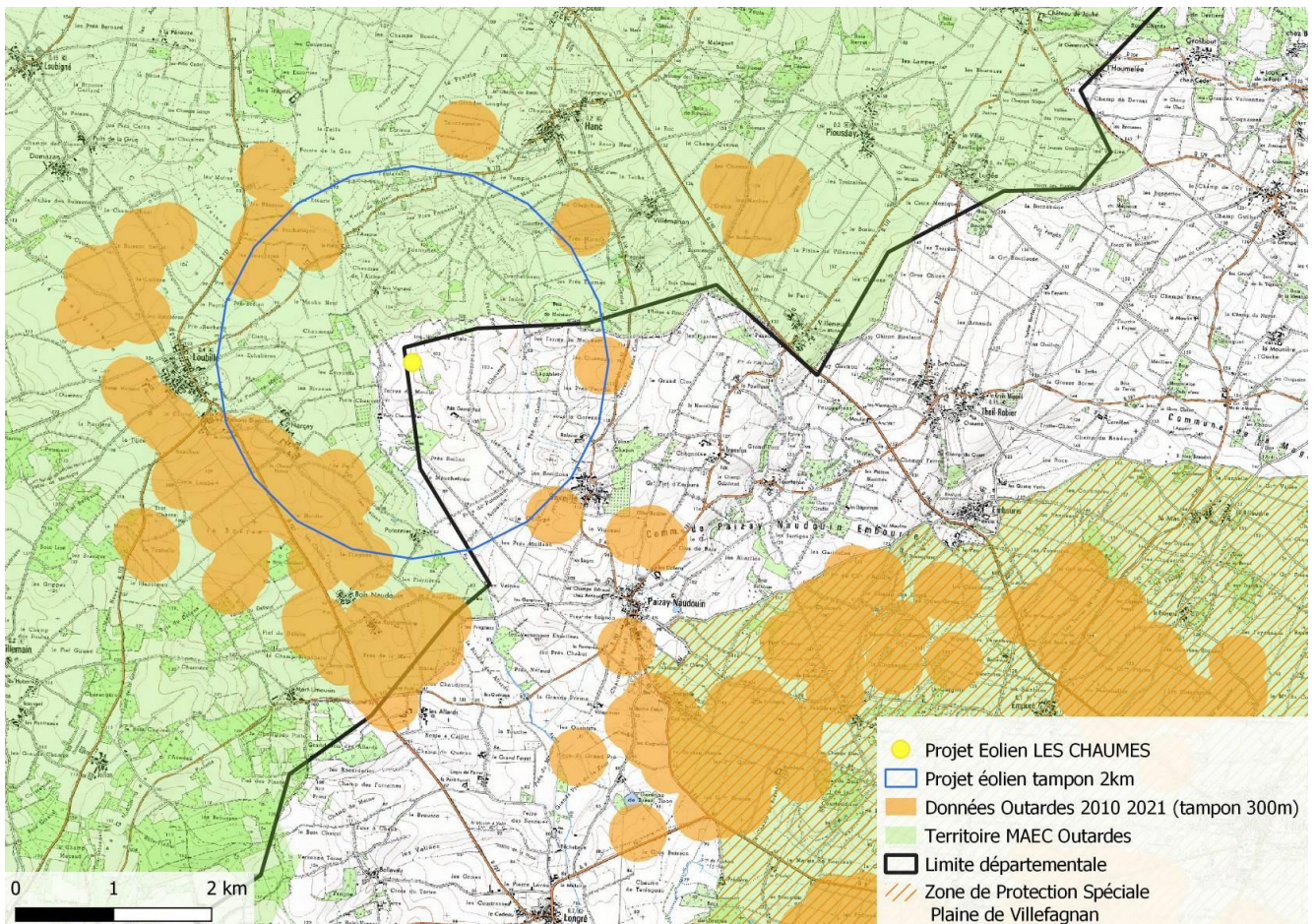


Figure 1 : Carte de localisation du projet éolien Des Chaumes en fonction des enjeux Outardes Canepetières. (Sources des données : Charente Nature et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres).



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

4. EN CONCLUSION

Au regard de tout ce que nous venons de présenter, la LPO Poitou-Charentes est très objectivement inquiète quant au très grand risque de collisions et de dérangement de l'avifaune sur la commune et sur les sites Natura 2000 situés à proximité.

De plus, l'enjeu vis-à-vis de l'Outarde canepetière est bien réel aujourd'hui puisque plusieurs leks et plusieurs sites de reproduction entourent le site du projet éolien de Chaumes. Plusieurs mâles sont présents à moins de 2 km du site du projet et de nombreux échanges existent entre les différents sites.

La LPO Poitou-Charentes se prononce en conséquence défavorablement au projet de parc éolien des CHAUMES sur la commune de PAIZAY-NAUDUOIN- EMBOURIE (16)

Vous demandant de bien vouloir examiner attentivement toutes ces remarques et de les intégrer à votre réflexion, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre parfaite considération.

Régis OUVRARD
Délégué LPO Poitou-Charentes

Sujet : [INTERNET] Tr: Projet éolien du parc des Chaumes

De : Frédéric Mazan <mazancouverture@gmx.fr>

Date : 09/12/2021 13:34

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veuillez recevoir mon avis tout à fait **défavorable** à la construction de nouvelles éoliennes sur la commune de Paizay-Naudouin-Embourie.

Nous sommes à saturation et exaspération.

Je suis artisan couvreur et peux vous assurer que les chantiers de couverture se sont estompés à proximité des éoliennes. Et comme nous sommes déjà bien pourvus en éoliennes cela fait beaucoup de travail en moins pour les artisans du bâtiment dans le Ruffécois. Par la force des choses, ma petite entreprise ne peut pas prendre de chantiers trop éloignés de mon atelier. Mon marché se réduit donc à cause des éoliennes.

Non seulement les éoliennes ne créent pas d'emplois locaux, comme le prétendent les sociétés d'énergies renouvelables, mais elles en détruisent dans notre territoire en faisant baisser le prix de l'immobilier et donc l'intérêt des propriétaires existants à investir dans la rénovation de leurs habitations et elles font fuir de nouveaux arrivants. Les éoliennes appauvrissent et à terme favorisent la désertification de notre pays du Ruffécois.

Après cette grosse nuisance économique, je voudrais vous parler des atteintes à la biodiversité. Je suis en effet président de la société de chasse de Bernac-Saint-Martin-du-Clocher.

Et je constate lorsque nous chassons à proximité des éoliennes l'absence flagrante de biodiversité sous les pales des éoliennes, notamment celle qui se trouve située sur le territoire de Saint-Martin-du-Clocher, où la vie animale a disparu !

Par ailleurs, j'ai vraiment l'impression d'habiter près d'un aéroport lorsque la nuit les lumières rouges des éoliennes clignotent sans arrêt. Je suis en pleine campagne et j'ai perdu ces dernières années, avec l'arrivée d'éoliennes toujours plus nombreuses autour de chez moi, la tranquillité de la ruralité qui m'est pourtant très chère.

Voilà, Monsieur le Commissaire enquêteur, pourquoi je vous demande d'émettre un avis défavorable.

Je vous transmets mes salutations les plus sincères.
Bien Cordialement.

Frédéric MAZAN

MAZAN COUVERTURE
15, rue de la châtaigneraie
16700 Bernac

Sujet : [INTERNET] Eoliennes près de Saveilles
De : Carl ARNOU <carl.arnou@wanadoo.fr>
Date : 09/12/2021 13:55
Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Bonjour,

je viens très régulièrement en Nord Charente et suis effaré par le nombre d'éoliennes. Partout où l'on regarde, on voit très régulièrement des éoliennes, partout ! comment peut-on sacrifier des paysages, un patrimoine si riche... et la "vie visuelle" de ses habitants. Sacrifie-t-on les Nord-Charentais (les "ploucs" de la campagne) aux désirs des habitants des métropoles, bien à l'abri de cet enlaidissement de leur environnement. Dire que l'on parle d'environnement... pour qui ? Les Nord-Charentais savent concrètement ce que devient leur environnement... (et le potentiel économique = touristique de leur région).

Pour Saveilles , quel désastre. Ce petit bijou fait le charme de la région, sans parler des sites autour (site gallo-romain).

Je pensais m'établir pour ma retraite dans ce joli coin de Charente où je viens depuis longtemps, la page est tournée est moi.

Sincèrement.

Carl Arnou

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet de parc éolien des Chaumes

De : Bernard de Mas Latrie <bernarddemaslatrie@hotmail.fr>

Date : 09/12/2021 14:01

Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Lyon, le 9 décembre 2021

Objet : Avis défavorable au projet de parc éolien des Chaumes

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Récemment informé d'un projet éolien sur la commune de Paizay – Naudouin – Embourie (Charente), dénommé Parc Eolien des Chaumes, envisagé tout près du village de Saveilles et plus encore du Château de Saveilles, j'ai consulté tous les éléments du dossier d'enquête publique déposé sur le site officiel www.charente.gouv.fr

J'ai l'honneur de vous faire part ci-après de mon avis très défavorable sur ce projet d'implantation de 4 éoliennes de 186 mètres de hauteur de pales à proximité immédiate (800 mètres !) d'un château d'époque début Renaissance, inscrit à l'inventaire supplémentaire des sites, au bord d'un village typique de l'architecture charentaise qui a gardé la plupart de ses belles vieilles pierres.

Les études paysagères du dossier, notamment dans leurs parties n° 19 et 20 et de façon éclatante dans les photomontages combien ce site de Saveilles va être défiguré par une telle proximité de hautes installations éoliennes à forte empreinte visuelle. Le village de Saveilles est situé sur une hauteur, le château de Saveilles se voit de loin partout dans le paysage qu'il contribue à embellir.

Contrairement aux assertions du dossier (étude paysagère partie 3 paragraphe 4.3.2) la covisibilité entre les éoliennes et le site inscrit sera forte, « l'écrin » constitué par les murs d'enceintes, les toits des maisons basses du village à l'ouest, les quelques arbres de taille très moyenne plantés par la bonne volonté des propriétaires, sera loin de dissimuler les éoliennes comme le constateront les visiteurs depuis l'allée faisant le tour immédiat du château (voir photomontage n°35).

Or l'enjeu me paraît plus fort que la classification en « enjeu moyen » faite par le dossier. Le château fort de Saveilles construit fin 15^{ème} siècle présente un bel ensemble avec ses hautes tours et ses grands toits d'ardoises, son architecture Renaissance, ses douves alimentées par l'eau de pluie qui l'entourent complètement et qui participent au caractère unique de ce site inscrit. Cela est dû aux efforts d'une même lignée familiale, propriétaire depuis cinq siècles, pour entretenir et embellir ce site parmi les joyaux de la Charente.

J'ai eu le grand plaisir de visiter plusieurs fois ce site ouvert au public lors des journées du Patrimoine, et aussi d'assister aux événements culturels organisés depuis plusieurs années dans le cadre de la manifestation « Un soir d'été à Saveilles » (spectacles d'opéra en 2019, soap opéra en 2020, récitals d'opéra en 2021). Les parcours ludiques créés à cette occasion ont permis de faire le tour du château sans l'impact visuel désastreux que ne manqueraient pas de produire les éoliennes projetées. J'ai pu chaque fois constater le nombre grandissant de visiteurs et leur plaisir à visiter ces lieux.

Indéniablement grâce aux efforts et au dynamisme du propriétaire actuel le château de Saveilles contribue fortement à l'attractivité de tout le territoire de la commune de Paizay Naudouin Embourie et bien au-delà en Charente, une attractivité qui pâtira du projet éolien quasi accolé.

A cette saturation visuelle affectant monument et paysage autour d'un site exceptionnel, le projet d'éoliennes ajoutera une pollution sonore et lumineuse (nuit et jour) et des risques non maîtrisés d'atteinte à la santé mais refuse (infra-sons et ondes électromagnétiques) au préjudice des nombreux habitants résidant dans cette proximité excessive.

Bien sûr je comprends les efforts pour développer les énergies renouvelables (soleil, vent chutes d'eau etc.) mais est-ce acceptable au prix de la dégradation la santé et du cadre de vie des habitants ainsi que de la qualité du patrimoine monumental et paysager ?

Alors que cette région du Nord Charente apparaît d'ores et déjà saturée d'éoliennes, pourquoi y projeter encore de nouvelles installations d'éoliennes, parmi lesquelles ce projet du parc éolien des Chaumes, au risque d'augmenter toujours plus les contraintes pour les mêmes ? Je pense que la grande région d'Aquitaine recèle bien des endroits plus vastes et moins habités qui seraient beaucoup mieux adaptés à l'implantation de grands parcs éoliens dont la Région a besoin.

Espérant que vous puissiez étudier avec bienveillance mes observations et mon avis défavorable au projet de parc éolien des Chaumes tel qu'il nous est présenté dans le dossier cité en référence, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard de Mas Latrie

69005 Lyon

Sujet : [INTERNET] Projet de parc éolien des Chaumes

De : Hugues Dumas de Champvallier <Huguy974@hotmail.com>

Date : 09/12/2021 14:26

Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Veuillez prendre en compte mon **avis défavorable**.

En effet, nous vivons déjà encerclés par les éoliennes de Theil Rabier-Montjean, La Faye, Courcôme, Salles de Villefagnan, etc. Les guirlandes clignotantes blanches le jour et les rouges la nuit. Ca suffit, ce serait supportable pendant la saison des fêtes de fin d'année mais c'est tous les jours toute l'année.

Limitons les dégâts (et les frais) pour Paizay-Naudouin-Embourie et les communes alentours.

Quels paysages allons nous laisser à nos enfants ? C'est terrible de se dire que dans 15 ans ce seront des cimetières de déchets peu recyclables .

Notre territoire est déjà largement saturé pour cette énergie soit disant renouvelable

ARRETONS LE MASSACRE

Hugues Dumas de Champvallier

Beauregard

16700 Bernac

Sujet : [INTERNET] Projet de Parc éolien des Chaumes

De : Laurent Leleu <ljeleu@gmail.com>

Date : 09/12/2021 14:44

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ci-après un exemple de cession de projet éolien développé et cédé par Solvéo, avant même que les éoliennes ne soient construites, à un fonds d'investissement luxembourgeois.

10 octobre 2017 : Fondation de la société **Champs Kalanchoe** (Siret: 833 018 021). Elle est détenue en totalité, directement ou indirectement, par M. Jean-Marc Mateos y Jara, né le 18 avril 1968 à Toulouse et demeurant 14 rue des Potiers à 31000 Toulouse.

[• 13 décembre 2017: dans le cadre d'une restructuration juridique interne du groupe de M. Mateos, Champs Kalanchoe est cédée à **Zéphyr Invest** (Siret: 833 862 758), société holding de M. Mateos détenant une quinzaine de projets éoliens.]

• Février 2019: obtention du permis de construire et d'exploiter (Source: Comptes sociaux 2020 de la Sasu **Parc Éolien du Haut Jaonnais**, page 19, Colonne "Statut")

• 17 décembre 2019: démission de M. Mateos de la Présidence de Champs Kalanchoe

• 19 décembre 2019: Un nouvel actionnaire, l'associé unique **GREEN ELECTRICITY MASTER INVEST IV**, société de droit luxembourgeois décide de changer la dénomination de la société: Champs Kalanchoe devient Parc Eolien du Haut Jaonnais (en conservant son No Siret) qui « va construire puis exploiter un parc éolien de trois turbines d'une capacité installée de 9 MW sur les communes de Jaille Yvon dans le département du Maine-et-Loire en France ».

On apprend par ailleurs à la lecture du dernier paragraphe de la page 31 (ou 8/67) des comptes sociaux 2020 de la SAS Solvéo Développement, que la décision a été prise dès le 7 mars 2018 que celle-ci émette « un emprunt obligataire de 7 000 000 euros destiné à financer partiellement les coûts de réalisation des projets éoliens des SPV détenues par Zéphyr Invest et **dans l'attente de la cession d'un ou plusieurs projets.** »

NB: un SPV est un *special purpose vehicle*, c'est à dire une société destinée à porter un projet, éolien en l'occurrence, spécifique.

La cession des parcs éoliens est donc programmée dès l'obtention des permis et la purge d'éventuels recours. Solvéo développe des centrales électriques éoliennes qu'elle n'a pas vocation à conserver en portefeuille, préférant les céder à des investisseurs étrangers, luxembourgeois dans le cas d'espèce pour lesquels on ne dispose que d'informations limitées.

J'attire donc votre attention sur le fait que le groupe Solvéo intervient dans l'exemple étudié comme développeur qui cède son projet de centrale éoliennes dès que les permis lui ont été accordés (cf. Parc Éolien du Haut Jaonnais - Siret: 833 018 021), et que les délais de recours sont purgés.

Solvéo n'offre donc aucune visibilité sur l'assise financière de l'actionnaire ultime qui devra notamment procéder aux démantèlements.

NB: Je tiens à votre disposition les comptes sociaux et statuts sur lesquels s'appuie cette étude car j'ai préféré ne pas alourdir le site de la Préfecture.

AVIS DEFAVORABLE

Bien à vous

Laurent LELEU

16700 Bernac

Sujet : [INTERNET] Projet de Centrale électrique industrielle éolienne des CHAUMES

De : Laurent Leleu <ljeleu@gmail.com>

Date : 09/12/2021 15:00

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'attire votre attention le non respect du droit des sociétés par SOLVEO.

A travers sa sous-holding ZEPHYR INVEST, SOLVEO est actionnaire à 100 % de la société PARC EOLIEN DU PERCHIGAT (Siren: 799 090 311).

Or, 4 années de suite, soit pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019, PARC EOLIEN DU PERCHIGAT a publié des fonds propres négatifs.

Il n'y a pas eu de procès verbal de continuation de l'activité malgré la perte de la moitié du capital social dans un délai de 2 ans.

Monsieur Jean-Marc Mateos y Jara, actionnaire du Groupe Solvéo et dirigeant de PARC EOLIEN DU PERCHIGAT, n'a donc pas respecté les obligations légales.

AVIS DEFAVORABLE

Bien à vous.

Laurent LELEU
16700 Bernac

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Opposition à l'implantation d'éoliennes à Payz ay- Naudouin

De : Marie-Laure Bouthors <bouthors2916@gmail.com>

Date : 09/12/2021 15:09

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Je m'oppose formellement à ce projet d'implantation d'éoliennes pour plusieurs raisons.

Les éoliennes représentent une pollution visuelle et sonore dans une région préservée avec des monuments classés à proximité (château de Saveilles, villa gallo-romaine d'Embourie, ...) La classification de ces monuments signifie qu'ils ont un intérêt architectural qui implique des contraintes (et cela est légitime) pour les propriétaires mais également pour ceux qui sont placés dans le périmètre. Le projet prévoit une implantation à moins de 2 kilomètres du château de Saveilles, cela est purement scandaleux. Pourtant les propriétaires d'un tel patrimoine ne ménagent pas leur peine pour l'entretenir, le valoriser et l'ouvrir à la visite.

L'éolien est une escroquerie organisée avec l'aval des pouvoirs publics pour faire plaisir à quelques bobo-écologistes. L'éolien ne va rien changer au changement climatique bien au contraire puisqu'il faut compenser l'irrégularité de la production par une augmentation du nombre de centrales à gaz.

Donc l'éolien n'est pas une énergie verte !!!

Benoît BOUTHORS

CHARRAS

Sujet : [INTERNET]

De : Manuel MOURIER <m.mourier@3mmm.fr>

Date : 09/12/2021 15:30

Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

A ce jour ,nous sommes envahi par les éoliennes ,cela commence a bien faire
Paysage défigurée
Bruit de ventilateur incessant
De nuit on se croirait a orly avec tous ces points lumineux rouge

STOP AUX EOLIENNES

Bien cordialement,

Manuel MOURIER - PDG



☎ 05 45 30 06 51 📱 06 07 87 02 21

📍 Route d'Aigre, 16 700 RUFFEC

✉ m.mourier@3mmm.fr

Rejoignez-nous !

